

TROPHÉES VISION



2014

CAHIER DE MISE EN CANDIDATURE **Visionnaires recherchés**

Date limite pour soumettre votre candidature :
le jeudi 9 octobre 2014, 16 h



Chambre de commerce
et d'industrie de Québec

*Agir ensemble sur
l'économie régionale*



CPA

COMPTABLES
PROFESSIONNELS AGRÉÉS
DE CHAUDIÈRE-APPALACHES
ET DE QUÉBEC

Depuis 1987...

Une reconnaissance établie

Depuis plus de 25 ans, la remise des Trophées Vision est l'occasion de reconnaître l'esprit visionnaire de certaines entreprises des régions de Québec et de la Chaudière-Appalaches. Initiée par les Comptables professionnels agréés de Chaudières-Appalaches et de Québec, cette reconnaissance contribue à faire valoir, tant auprès des gens d'affaires qu'auprès de la population en général, le dynamisme et la qualité des entreprises d'ici, stimulant essentiel pour favoriser la croissance et le rayonnement de notre région.

Forts de la notoriété qu'ils ont acquise au fil des ans, les Trophées Vision s'avèrent l'une des reconnaissances les plus convoitées par les entreprises du territoire.

Des partenaires crédibles

Les Comptables professionnels agréés de Chaudières-Appalaches et de Québec et la Chambre de commerce et d'industrie de Québec s'associent à nouveau cette année pour faire de la remise des Trophées Vision un rendez-vous incontournable pour la communauté d'affaires des régions de Québec et de la Chaudière-Appalaches.

L'événement bénéficiera de l'appui de trois partenaires majeurs, chacun associé à un trophée.

Depuis 1997, les principaux cabinets comptables professionnels de la région s'associent à la soirée de remise de prix. Au nombre de dix, elles manifestent par la fidélité de leur collaboration l'importance qu'elles accordent à l'événement.

Un événement dynamique

Les prestigieux Trophées Vision se tiendront le 26 novembre prochain au théâtre Capitole de Québec, en présence de plus de 400 décideurs du milieu des affaires. La formule originale et conviviale de la soirée favorise le déplacement des participants et le développement de nouveaux contacts d'affaires.

Une présence remarquée

Grâce à la collaboration de nos partenaires médias, les Trophées Vision font l'objet d'une importante campagne promotionnelle permettant ainsi aux entreprises finalistes de bénéficier d'une large visibilité.

Éléments de visibilité dont profitent les entreprises finalistes :

- Campagne télévision : série de messages présentant les finalistes et les lauréats dans chaque catégorie avec logo et vidéo corporatif à l'appui sur les ondes de TVA.
- Campagne journal Le Soleil : publicités présentant les finalistes et les lauréats dans chaque catégorie.
- Capital-Québec : publicités annonçant les finalistes et les lauréats dans chaque catégorie.

Un tremplin pour les prix provinciaux

Si elles le désirent, les entreprises lauréates des Trophées Vision 2014 pourront poser leur candidature pour le concours provincial des Mercuriades, organisé par la Fédération des chambres de commerce du Québec, dans la catégorie *Contribution au développement économique et régional*.

Pour information : <http://www.mercuriades.ca/categories.php#contribution>.

Trois catégories

Êtes-vous un entrepreneur «visionnaire»? Votre entreprise a-t-elle connu d'excellents résultats? Faites-le savoir en participant aux Trophées Vision 2014! **Trois catégories s'offrent à vous :**

Entreprise visionnaire de l'année :

Honore la performance remarquable d'une entreprise, toutes tailles et tous secteurs confondus.

Entreprise visionnaire en émergence :

Souligne l'envol prometteur d'une entreprise marqué par une croissance remarquable au cours des trois dernières années.

Entreprise visionnaire œuvrant dans le secteur de la mode :

Honore la performance remarquable d'une entreprise du secteur de la mode.

Admissibilité

Toute entreprise ayant son siège social ou une place d'affaires sur le territoire de la région de Québec ou de la Chaudière-Appalaches, et qui réalise des activités sur ce même territoire, est admissible à recevoir un Trophée Vision. La candidature sera jugée sur les activités économiques générées dans l'une ou l'autre des régions visées par le concours.

L'entreprise participante ne doit pas avoir été lauréate aux Trophées Vision au cours des trois années précédentes, sauf dans le cas où la catégorie sectorielle de l'année coïncide avec son domaine d'activités.

De plus, les sources de revenus sous forme de subventions provenant des gouvernements fédéral et provincial doivent représenter moins de 40 % des revenus totaux de l'entreprise.

La sélection

Trois entreprises seront retenues comme finalistes dans chacune des catégories. Les entreprises qui se verront décerner les Trophées Vision seront celles qui auront démontré aux membres du jury leur esprit visionnaire notamment dans les domaines suivants (si cela s'applique à votre entreprise) :

- les retombées économiques actuelles et futures dans les régions admissibles (création d'emplois, investissements, partenariats, etc.);
- la recherche, le développement ou l'amélioration de produits ou services;
- la formation du personnel;
- le développement durable.

Le jury portera également une attention particulière à la qualité de la présentation du cahier de candidature.

Dates à retenir

Date de tombée pour soumettre votre dossier de candidature :

Le 9 octobre 2014, 16 h

Dévoilement des entreprises finalistes :

Début novembre 2014

Dévoilement des lauréats et soirée de remise des prix :

Le 26 novembre 2014

Veillez transmettre votre dossier de candidature en 6 exemplaires sous pli confidentiel d'ici le 9 octobre 2014 à l'attention du président du jury de sélection des Trophées Vision :

Chambre de commerce et d'industrie de Québec

17, rue Saint-Louis

Québec (Québec) G1R 3Y8

Un accusé réception vous sera retourné.

Renseignements :

418 692-3853, poste 221

Fiche de l'entreprise (à joindre avec le dossier de candidature)

Cette fiche de l'entreprise permet de vous faire connaître, de vous joindre et, surtout, vous aide à préparer les différents outils de communication en vue de la soirée. Elle sera transmise à la Chambre de commerce et d'industrie de Québec parce que les informations qui s'y trouvent sont de nature publique, contrairement au dossier de candidature qui lui, est confidentiel au jury.

Les membres du jury devront y retrouver :

La catégorie (cochez votre choix)

Le jury se réserve le droit de changer de catégorie pour le bien de l'entreprise.

- Entreprise visionnaire de l'année
- Entreprise visionnaire en émergence
- Entreprise visionnaire œuvrant dans le secteur de la mode

Informations générales

Nom et adresse complète de l'entreprise

Numéros de téléphone et de télécopieur

Nom et fonction des principaux dirigeants

Nom, fonction et adresse électronique de la personne à contacter pour des renseignements complémentaires

Nom du cabinet de comptables professionnels

Date de fondation de l'entreprise

Secteurs d'activités

Site Internet (s'il y a lieu)

Description de l'entreprise qui servira à démontrer pourquoi le jury devrait vous choisir (points forts, éléments distinctifs, progression, etc.). Détaillez la principale réalisation que vous souhaitez mettre en valeur. Ces informations seront utilisées pour décrire votre entreprise dans les différents outils de communication.

Ce qui serait intéressant à filmer dans votre entreprise

Détaillez ce qui pourrait être filmé dans votre entreprise advenant que vous soyez finaliste. Par exemple, vos produits, votre équipe, etc.

Signature d'une personne autorisée (mentionnez nom et fonction)

Dossier de candidature

Le jury sera composé de cinq comptables professionnels agréés provenant des secteurs parapublic, gouvernemental ou institutionnel. Toutes les informations transmises par les entreprises candidates seront traitées de façon strictement confidentielle et seuls les membres du jury auront accès aux données financières. Les dossiers des entreprises non retenues seront détruits une fois la sélection effectuée. Les dossiers des entreprises retenues seront conservés pendant 1 an.

Votre dossier de candidature est l'occasion de faire valoir les forces de votre entreprise et la vision de ses gestionnaires.

Les membres du jury devront y retrouver :

La description de vos principales activités

Faites valoir ce qui vous distingue dans votre secteur!

Les informations financières des 3 derniers exercices réalisés dans les régions admissibles de Québec et de la Chaudières-Appalaches

	Année 1	Année 2	Année 3
Date de fin d'exercice			
Chiffre d'affaires			
Bénéfice avant impôt			
Passif total			
Avoir des actionnaires			
Nombre d'employés ¹			
Montant total affecté à la formation du personnel ²			
Investissements en recherche, développement ou amélioration de produits et services			
Investissements en immobilisations			
Part de marché (facultatif)			

L'importance que vous accordez à la formation du personnel

Présentez les principales activités de formation depuis les trois dernières années et comment celles-ci ont un impact sur les opérations courantes et futures de votre entreprise.

Les retombées économiques que vous générez

Précisez le nombre de nouveaux emplois créés, s'il y a lieu, le maintien ou le renforcement des emplois existants, le développement d'expertise particulière, les achats locaux en biens et services, les investissements durables, les percées à l'exportation, bref, faites connaître vos bons coups.

Les activités de R&D ou l'amélioration de produits ou services (si applicable)

Présentez celles-ci en tenant compte des trois dernières années, insistez sur les objectifs poursuivis et les résultats obtenus ou à venir.

L'attention que vous portez à la protection de l'environnement (si applicable)

Mentionnez les mesures prises par votre entreprise pour protéger l'environnement.

Le «petit plus» qui fait la différence

Détaillez la principale réalisation que vous souhaitez mettre en valeur, de même que tout élément que vous jugez important de mentionner pour permettre une meilleure appréciation de votre candidature.

1 • Pour les employés à temps partiel ou saisonniers, calculez le nombre en personne année équivalente. Par exemple, un employé travaillant 2 jours/semaine pendant neuf mois par année correspond à 0,3 personne année équivalente soit (2/5 x 9/12)

2 • Vous pouvez y inclure tant les frais encourus pour la formation du personnel que les salaires des employés qui sont touchés par le processus de formation.

*** De quelle façon avez-vous entendu parler des Trophées Vision?**

- Quotidien Le Soleil
- Magazine Capital-Québec
- Site Internet de la CCIQ
- Envoi postal
- Envoi courriel
- Marketing direct
- Référence
- Réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Twitter)
- Autre (précisez) :